

Rapport commission FA –demande de crédit pour l’aménagement et l’équipement d’une antenne sociale dans le quartier de Saint-Mathieu MI 12-2022-34

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 31 mai 2022, la commission Finances et Administration a étudié la demande de crédit pour l’aménagement et l’équipement d’une antenne sociale dans le quartier de Saint-Mathieu MI 12-2022-34 pour un montant total de CHF 129'000 TTC.

Après une présentation générale du projet par le Président, les commissaires passent aux débats.

Un commissaire rappelle que des économies sur la demande initiale ont été effectuées afin d’éviter des dépenses jugées non nécessaires. Il souligne qu’il ne souhaite pas que ce projet devienne une annexe de la Mairie et que l’idée est bien d’aider le quartier à se construire au travers de la cohésion sociale. Il ajoute qu’il ne souhaite pas que la Commune fasse la même erreur qui avait été commise au moment de la construction de Cressy.

Un commissaire demande pourquoi l’amortissement est prévu sur 10 ans alors que la location s’étend elle sur 5 ans. Il est répondu que le temps habituel d’amortissement pour ce type d’investissement est de 10 ans et qu’il serait effectivement plus logique de le faire sur 5 ans, surtout si au terme de cette période une partie du matériel acheté est revendue. Il est précisé également que nous ne savons pas si à la fin de la location il sera possible que le futur locataire reprenne les équipements installés par la Commune. C’est bien sûr une possibilité, mais rien n’est pour l’heure certain.

Un commissaire demande ensuite à combien est estimé le coût de fonctionnement de cette future antenne sociale. Gilbert Vonlanthen explique que des discussions sont actuellement en cours avec le Bureau de l’intégration des étrangers (BIE). Une autre piste serait de travailler avec une association pour qu’elle puisse animer cette arcade. Quoi qu’il en soit, Gilbert Vonlanthen précise que si une personne doit être engagée par la Commune, elle le sera en contrat à durée déterminée. Et in fine, il reviendra au Conseil municipal de choisir si cela lui convient ou s’il souhaite davantage.

Un commissaire souhaiterait savoir si l’entretien est prévu. Il est répondu que cela fait partie du coût d’exploitation.

Gilbert Vonlanthen explique ensuite qu’une partie des immeubles a été vendue à la CAP. Cet investisseur souhaite que le futur quartier soit positif et permette à chacune et chacun d’y trouver sa place. Il est donc prêt à prendre en charge 78% aux travaux de finition des locaux.

Pour un groupe, cette participation n’est pas suffisante. Elle devrait être de 100% car c’est le propriétaire qui doit avoir à charge le bon fonctionnement du quartier. Pour un autre groupe, il est essentiel de ne pas reproduire l’erreur de Cressy. Il est donc nécessaire que la Commune s’engage également.

Un commissaire demande quelle comparaison nous pouvons tirer avec le quartier de l’Adret et son local associatif. Il est répondu que ce local est plus grand, mais que nous ne connaissons pas la clé de répartition entre la Commune et les propriétaires. Il est aussi précisé qu’un-e géographe/urbaniste travaille sur place ainsi qu’une employée d’une association du quartier, sans pour autant pouvoir préciser les temps d’engagement.

Ayant obtenu toutes les réponses à leurs questions, les commissaires passent au vote et vous recommandent par

5 oui, 3 contre (8 membres présents)

D'accepter la demande de crédit pour l'aménagement et l'équipement d'une antenne sociale dans le quartier de Saint-Mathieu MI 12-2022-34 pour un montant total de CHF 129'000 TTC.

Le rapporteur :
Guillaume Zufferey

Bernex, le 6 juin 2022